



IFEMA

Institut de Formation en
Médecine Anthroposophique

Journée de formation en médecine anthroposophique

« On ne peut connaître que ce que l'on aime. Plus la connaissance se veut profonde et complète, plus cet amour doit être puissant et vivant. »,
J.-W. von Goethe

TRAUMATOLOGIE ET TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES

Le 15 juin 2017 à PARIS

PROGRAMME

Intervenants : Dr Alain FREBY - Dr Etienne KRENCKER

- 09:00 – 10:30 **Tendinopathies et fibromyalgie**
- 10:30 – 11:00 **Pause**
- 11:00 – 12:30 **Traumatologie : consolidation et algodystrophie**
- 12:30 – 14:00 **Déjeuner**
- 14:00 – 15:30 **Pathologies du rachis**
- 15:30 – 16:00 **Pause**
- 16:00 – 17:00 **Échanges cliniques (apportez vos cas cliniques en relation avec le thème de la journée)**

POUR VOUS INSCRIRE :

Imprimez et remplissez le bulletin
d'inscription ci-après

ou

Inscrivez-vous en ligne et réglez
par carte bancaire en cliquant [ici](#)

LIEU DE FORMATION



Les Salons du Relais - Kyriad Hôtel Paris Est

Cours d'Honneur de la Gare de l'Est

4, rue du 8 mai 1945 - 75010 PARIS

Tél. : 01 44 89 27 45

www.reunir.com/les-salons-du-relais-hotel-paris-est-303/

SITUATION / ACCES / PARKING

BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

Porte de la Chapelle ou Porte de Bagnole direction Gare de l'Est

MÉTRO - RER

Station Gare de l'Est ligne 4, 5 ou 7

Station Gare du Nord RER B ou D

Station Magenta RER E

BUS Lignes 30, 31, 32, 38, 39, 46, 47, 54, 56 et 65

PARKING à proximité : 600 places

GPS : N 48.8762376 2.3583069

Pour plus d'information

IFEMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2

contact@ifema.fr - Tél. 03 67 26 03 97 - Site web : www.ifema.fr

L'IFEMA est un prestataire de formation enregistré sous le numéro 44 68 02712 68. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Traumatologie et troubles musculosquelettiques

Le 15 juin 2017 aux Salons du Relais - Kyriad Hôtel Paris Est - PARIS

Je soussigné(e) :

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal

Tél.

E-mail

(Les supports de formation seront envoyés à cette adresse avant la journée)

Profession :

- Docteur en médecine Docteur en chirurgie dentaire Docteur vétérinaire
 Sage-femme Docteur en pharmacie Etudiant en année
de

Merci de nous indiquer votre année d'installation :

Souhaite m'inscrire à la journée du 15 juin 2017 à Paris

Frais de participation : Avec repas 120,00 € Sans repas 100,00 €

Si votre choix est «Avec repas», merci de préciser votre type d'alimentation :

(Votre choix est définitif à l'inscription et ne pourra pas être modifié sur place)

- Traditionnel Végétarien avec poisson Végétarien sans viande ni poisson

Intolérances :

Inscription à retourner avec votre règlement par chèque à :

IFEMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2

contact@ifema.fr - Tél. 03 67 26 03 97

Site web : www.ifema.fr

Les inscriptions seront closes le 1^{er} juin 2017. Le nombre de places étant limité, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront confirmées, dans l'ordre de réception du règlement. Annulation ou remboursement : voir conditions générales.

Lu et approuvé, cette page et les conditions générales de vente, signature, date :

CONDITIONS GENERALES

CHAMP D'APPLICATION

Toute demande d'inscription à une formation de l'IFEMA implique l'acceptation des présentes conditions générales.

DOCUMENTS

L'IFEMA fournit au participant des factures acquittées en fonction des dates d'encaissement des chèques.

Pour les formations à l'année, l'IFEMA fournit au participant une attestation de participation à la formation à l'issue de celle-ci.

TARIFS - FACTURATION - RÈGLEMENT

Les tarifs sont indiqués TTC sur le bulletin d'inscription.

Les journées de formation isolées sont réglables en un seul chèque, encaissé le jour de la formation.

Les formations sur trois ans sont réglables pour l'année universitaire (septembre à juillet) et éventuellement réglables en plusieurs chèques signés et datés de la date de la demande d'inscription. Les modalités sont précisées sur le bulletin d'inscription. En cas de chèque unique, celui-ci est encaissé à la date du premier jour de formation. Les chèques multiples sont encaissés à plusieurs dates échelonnées sur la période de formation indiquées sur le bulletin d'inscription ; le premier chèque est encaissé le jour de la première journée de formation.

Les séminaires sont réglables en un seul chèque, encaissé le jour de la première journée.

Chaque chèque donne lieu à l'établissement d'une facture acquittée émise le jour de l'encaissement du chèque.

INSCRIPTION

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement complet sont considérées. L'inscription est effective à la réception du bulletin d'inscription accompagné du ou des chèques. Les chèques post-datés ne sont pas acceptés.

En fonction du type de formation, l'IFEMA peut exiger un justificatif de qualification professionnelle et refuser l'inscription en l'absence de justification satisfaisante.

La date limite d'inscription est indiquée sur le bulletin d'inscription. Passée cette date, l'acceptation de l'inscription est à la discrétion de l'IFEMA.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute demande d'annulation par le participant doit être notifiée par écrit à l'IFEMA.

Conditions de remboursement :

si annulation avant J-15 : remboursement total

si annulation entre J-15 et J-5 : remboursement à 50 %

si annulation après J-5 : pas de remboursement

L'IFEMA peut annuler une formation avant son début si les conditions de sa réalisation ne sont pas réunies. Le participant sera prévenu au plus tard 15 jours avant la date prévue de début de la formation

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation et documents pédagogiques éventuellement remis aux participants, ainsi que les enregistrements éventuellement autorisés des formations sont destinés à l'usage personnel du participant et restent propriété intellectuelle de l'IFEMA. Ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre des formations de l'IFEMA. Les participants ne sont pas autorisés à les diffuser ni à les transmettre sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, en l'absence d'une autorisation écrite de l'IFEMA.

RESPONSABILITÉ

L'IFEMA et ses intervenants déclinent toute responsabilité envers les conséquences de prescriptions et actes médicaux effectués par les participants aux formations.

CONFIDENTIALITÉ

L'IFEMA s'engage à traiter comme confidentiel tout document ou toute information personnelle concernant le participant, à n'en faire usage que dans le cadre des formations de l'IFEMA et à ne les communiquer à quiconque y compris à d'autres participants aux mêmes formations qu'avec l'accord écrit du participant.

DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse est la seule compétente pour régler le litige.